La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE

Occitanie-Méditerranée
Palais Jacques Cœur et des Trésoriers de France
5, rue des Trésoriers de France
34000 Montpellier
09 63 57 44 06
occitaniemed@fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur

COMMUNE DE BALARUC-LE-VIEUX

17 place de la Mairie
34540 Balaruc-le-Vieux
mairie@ville-balaruclevieux.fr

Nos partenaires

FONDATION DU PATRIMOINE

Je donne !

Pour la restauration de

l'Eglise Saint Maurice et son presbytère

BALARUC-LE-VIEUX



Retrouvez tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

Création graphique - Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Balaruc-le-Vieux - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Agissez pour notre église, chaque don compte !

LE PROJET

Un diagnostic effectué par un architecte du patrimoine a mis en lumière les désordres structurels affectant l'église Saint-Maurice et son presbytère. Ils se manifestent par la présence de fissures qui ne cessent de s'accroitre sur le mur mitoyen de l'église et du presbytère ainsi que sur les voûtes de l'église.

L'urgence des travaux est d'assurer la sauvegarde de l'ensemble architectural. Une deuxième phase de travaux consistera à la restauration de la rosace, abritant les vitraux, située à l'entrée de l'église : la réfection des pierres qui entourent la rosace et la réfection des vitraux, aujourd'hui obstrués.

LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'Eglise Saint-Maurice est située dans le centre ancien de la cité médiévale bâti sur un ancien oppidum romain. Ses murs constituaient au Moyen-Age une partie des remparts de la ville. L'édifice est mentionné pour la première fois en 957 dans le cartulaire d'Agde, puis en 1083, en tant que prieuré de l'évêché de Maguelone. Il possède quelques éléments romans mais sa forme actuelle date du XIVe siècle.

Diverses modifications ont été faites sur la "structure" : le rajout d'une tribune, la création d'un escalier pour atteindre le clocher puis après 1827, le remplacement du plafond en bois par une nef voutée ainsi que des chapelles latérales. Une forme ancienne de la croix de Toulouse, elle-même inspirée de la croix tréflée dite de Saint-Maurice est représentée sur la clef de voûte du chœur qui abrite également des vases acoustiques en poterie afin d'embellir le son des chants religieux.

LA MOBILISATION

L'église représente l'âme de la circulade et de son centre ancien encore chargé d'histoire, l'édifice Saint-Maurice est pour les balarucois un élément d'identification de la commune, c'est un lieu de prières et de célébrations marquant les moments importants de la vie.

Par ses murs millénaires, l'église est un lieu symbolique de la transmission du patrimoine entre les générations passées et futures.

Montant des travaux	**310 000 €**
Objectif de collecte	**50 000 €**
Début des travaux	**Mars 2025**

Crédit photos © Commune de Balaruc-le-Vieux







Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'Eglise Saint Maurice et son presbytère

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/101765
ou en flashant le QR code ci-contre.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Occitanie-Méditerranée, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'Eglise Saint Maurice et son presbytère

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : _ _ _ _ _ _ _ _ _

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'**impôt sur le revenu**	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur la fortune immobilière**	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur les sociétés**	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5‰ du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐